

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 décembre 2019**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN

Procurations : Madame Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : Monsieur Claude CARCELLER, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur René GARRO, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 31	Votants : 35	Pour 35 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;*

*VU l'avis favorable du Comité technique en date du 7 octobre 2019.*

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour :

- Supprimer les postes suite au passage en comité technique du 07 octobre 2019 consécutivement à la remise à plat du tableau des effectifs réalisés en 2019 ;
- Permettre la nomination d'un agent au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale suite à l'obtention d'un concours.

CONSIDERANT qu'il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence, et de :

- Créer les emplois suivants :

Filière culturelle :

- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet

- Supprimer les emplois suivants :

- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet 30/35
- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet 30/35
- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet 33/35
- 2 postes d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet
- 1 poste d'Animateur principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet

11.25/20



Tableau des effectifs de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

<b>GRADE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDO</b>	<b>CADRE D'EMPLOIS</b>
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	3	35 h	
Attaché	15	35 h	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	8	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13	35 h	
Adjoint administratif	22	35 h	
Adjoint administratif	1	17.5/35	
Ingénieur principal	3	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	7	35 h	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	35 h	
Technicien	7	35 h	
Agent de maîtrise	7	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise principal	2	35h	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	11	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28	35 h	
Adjoint technique	35	35 h	
Adjoint technique	1	25/35	
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16	
Assistant d'enseignement artistique	1	17/20	ASSISTANTS TERRITORIAUX

Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	20	D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5.50/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	4.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	11.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	7.25/20	
Puéricultrice cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h	PUERICULTRICE CADRE DE SANTE
Puéricultrice de classe normale	1	35 h	PUERICULTRICE TERRITORIALE
Infirmier en soins généraux hors classe	1	30/35	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	1	32/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	1	26/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	10	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	1	31/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	4	30/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	28/35	

Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	35 h	
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35h	
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	35h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation	9	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	6	30/35	
Adjoint d'animation	2	31.5/35	
Adjoint d'animation	1	31/35	
Adjoint d'animation	1	28	
Adjoint d'animation	1	27	
Adjoint d'animation	1	17.5/35	
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h	
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h	